

## HONORAIRES TTC POUR LES VENTES (incluant la rédaction du compromis à l'agence)

Habitation / Terrain constructible		Mixte habitation et commercial / Professionnel / Industriel / Terrain non-constructible / Garage / Parking		*Fonds de commerce / Parts de société / Droit au bail / Pas de porte	
Prix de vente	Honoraires TTC	Prix de vente	Honoraires TTC	Prix de vente	Honoraires TTC
< ou égal à 29 999 €	3 000 €	< ou égal à 49 999€	8 %	< ou égal à 99 999€	10 % (3 000 € HT min)
30 000 € à 49 999€	4 000 €	50 000 € à 149 999€	7 %	100 000 € à 149 999€	8,5 %
50 000 € à 59 999€	5 000 €	150 000 € à 299 999€	6 %	150 000 € à 199 999€	8 %
60 000 € à 69 999€	5 900 €	300 000 € à 599 999€	5 %	200 000 € à 249 999€	7,5 %
70 000 € à 99 999€	6 400 €	600 000 € à 899 999€	4 %	250 000 € à 299 999€	7 %
100 000 € à 109 999€	6 900 €	> 900 001 €	3,5%	300 000 € à 349 999€	6,5 %
110 000 € à 119 999€	7 500 €			350 000 € à 399 999€	6 %
120 000 € à 129 999€	8 300 €			400 000 € à 449 999€	5,5 %
130 000 € à 139 999€	8 900 €			450 000 € à 499 999€	5 %
140 000 € à 149 999€	9 400 €			> ou égal 500 000 €	4 %
150 000 € à 199 999€	9 900 €				
200 000 € à 249 999€	10 900 €				
250 000 € à 299 999€	11 900 €				
> 300 000 €	4 % plafonnés à 29 900€				

En cas de négociation à un prix inférieur au mandat de vente, la commission initiale prévue au mandat restera inchangée

## HONORAIRES TTC POUR LES LOCATIONS (calculé sur le loyer hors charge) :

Honoraires d'intermédiation et de négociation à la charge exclusive du propriétaire : forfait de 89 € ttc par dossier (offert en cas de gestion locative) + ci-dessous :

A usage d'habitation ou à usage mixte hab/com <b>logement vide</b> (&HORS colocation et sous-location)		A usage d'habitation ou à usage mixte hab/com <b>logement meublé</b> et ou étudiant (&POUR colocation et sous-location)		Pour <b>courts séjours / location saisonnière</b> (A la charge exclusive du bailleur)	
<i>Honoraires communication + visites, + rédaction du bail + constitution des dossiers des locataires (Par partie)</i>	<i>Etat des lieux (entrée + sortie) TTC (Par partie)</i>	<i>Frais d'agence Honoraires communication + visites, + rédaction du bail + constitution des dossiers des locataires (Par partie)</i>	<i>Etat des lieux (entrée + sortie) (Par partie)</i>	<i>Frais d'agence : Communication et diffusion de l'annonce + création visites virtuelles + rédaction du contrat (avec demande de caution au profit du propriétaire)</i>	<i>Options possibles :</i>
<i>Si cumul des 2 prestations plafonnement à maximum 1 mois de loyer.</i>					<i>Etat des lieux (Entrée + Sortie)   Ménage / Location draps...</i>
7 % TTC du loyer annuel (honoraires plafonnés dans une limite de 8 € TTC par m <sup>2</sup> conformément à la loi ALUR)	1,5 € TTC / m <sup>2</sup>	8 € TTC / m <sup>2</sup> (Ne sont facturées que les parties privatives)	3 € TTC / m <sup>2</sup> (Ne sont facturées que les parties privatives)	18 % TTC du montant loué Hors charges	Sur devis

## La Clé Facile vous propose nos partenaires en gestion locative :

- Nous avons établi un partenariat avec Ma Gestion Locative pour la gestion de la location d'un bien Bail Habitation « classique »
- Nous avons établi un partenariat avec Coloc & Vie pour la gestion de la location d'un bien Bail Habitation « Colocation »

## HONORAIRES TTC PARKING ET GARAGE

Honoraires TTC d'organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée / sortie : 1 mois de loyer hors charges par partie (avec un minimum de 89 € ttc par dossier)

## Honoraires d'agence HT pour la LOCATION A USAGE PROFESSIONNEL, COMMERCIAL OU INDUSTRIEL (à la charge exclusive du preneur)

Honoraires HT de présentation, montage de dossier et d'intermédiation et rédaction du bail (Calculés sur le prix du loyer HT)	Honoraires HT si <u>uniquement</u> rédaction de bail	Honoraires HT d'établissement d'état des lieux entrée et sortie
10 % du loyer annuel HT (Minimum de forfaitaire de facturation 600 € HT)	1 mois de loyer HT (Minimum forfaitaire de facturation 600 € HT)	Forfait de 150 € HT

\* Concernant les cessions de fonds de commerce, de parts de société, de droit au bail et de pas de portes, les honoraires ne comprennent pas la rédaction d'acte ; les actes seront rédigés par Notaire ou Avocat en sus des Honoraires d'Agences et à la charge de l'acquéreur / preneur / cessionnaire. Toutes les formalités nécessaires seront à charge des acquéreurs. Cas particulier : cessions de parts de société : les honoraires sont calculés sur la base de la valorisation de l'actif immobilisé et non sur la base du prix principal des parts sociales elles-mêmes.